

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-405

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111352-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-405

Bordeaux-Bruges - Parc des Expositions de Bordeaux Métropole - Bilan de la concertation
Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le Parc des Expositions (PEX) de Bordeaux est composé de quatre bâtiments principaux. La plupart sont récents : deux datent de 2005, un de 2019.

Le hall 1, représentant plus de 60% de la surface utilisable du PEX, a été construit en 1969. De ce fait, sa conception est datée et son état s'est progressivement dégradé. Il est donc nécessaire de le renouveler. Représentant la plus grande surface exploitable du parc, sa fermeture pourrait priver la métropole et ses entreprises de grands événements et de retombées économiques. Enfin, le quartier nord du Lac, actuellement vaste zone non-habité, est le lieu d'ambitions urbanistiques : Bordeaux Métropole a d'ailleurs initié une démarche inédite avec les « Portes Métropolitaines », avec ici, celle du Lac.

Pour faire face aux enjeux qui entourent le maintien de l'activité du Parc des Expositions de Bordeaux Métropole a engagé une concertation réglementaire qui s'est déroulée du 28 avril 2025 au 18 juillet 2025, permettant d'associer tous les publics. La présente délibération vient tirer le bilan de cette première phase de dialogue, qui a permis de recueillir avis et propositions.

1. Rappel du contexte du projet

Bordeaux Métropole est propriétaire du Parc des Expositions, du Palais des Congrès et du Hangar 14. Aujourd'hui ces équipements sont confiés en gestion sur le volet immobilier à la Société Publique Locale (SPL) Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès (SBEPEC), et sur le volet commercial à la société Bordeaux Event And More (BEAM).

Le Parc des Expositions (PEX), se développe sur plus de 62 hectares, au bord du Lac de Bordeaux, avec une offre immobilière de plus de 80 000m² et avec plus de 7 000 places de parking. Cet équipement est notamment constitué du Hall 1, de 50 000m² construit en 1969. Il ne répond plus aujourd'hui aux enjeux actuels aussi bien en raison de sa conception d'origine (multitude de poteaux, isolation, accessibilité...), mais aussi de son état structurel (sols instables, performance énergétique, acoustique...). Bordeaux Métropole souhaite engager le renouvellement de cet équipement et de son environnement.

Le site du PEX étant bien localisé, sur les communes de Bordeaux et de Bruges, dans un secteur en renouvellement (la Jallère...), avec de grands équipements (Stade Atlantique Bordeaux Métropole, Vélodrome...), desservi en transports (tram C, réseau REVE, sortie de

rocade...), Bordeaux Métropole a engagé une réflexion globale sur ce site, avec l'étude de la création d'une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain. Cet outil permettant de cadrer l'évolution du site, de définir le programme, et de permettre à la métropole de renouveler la ville sur la ville dans les objectifs de transition (énergie, reconstitution de corridors environnementaux...).

A. La fonction événementielle-congrès au cœur du projet

L'impact du PEX est fort sur le territoire métropolitain avec plus de 80 événements/an et autour de 600 000 visiteurs/an. Celui-ci est économique avec l'écosystème de l'événementiel, mais aussi les hôtels, la mobilité, la restauration mais aussi pour la représentation du territoire avec l'accueil d'événements comme le Jumping international ou la Foire exposition.

Plus largement l'activité cumulée du Parc des Expositions avec le Palais de l'Atlantique, le Palais des congrès et le Hangar 14 génère plus de 250 millions de retombées économiques directes et indirectes sur le territoire et près de 4 000 équivalents temps-pleins.

Ce secteur très spécifique et finalement assez méconnu au regard de la diversité des événements, des organisations propres ou de la multitude d'acteurs parties prenantes est majeur pour la métropole.

Une des ambitions du projet est de conforter ces activités et usages, en accompagnement le secteur vers des démarches plus durables qui passent par des lieux d'accueils adaptées et renouvelées avec les enjeux globaux actuels.

B. La « plaque » Parc des Expositions

L'unité du site du PEX est grande : plus de 62 hectares qui accueillent le PEX en lui-même, un village expo de maisons individuelles ou un parking dont l'usage est mutualisé avec d'autres équipements voisins. Le site en lui-même accueille des usages multiples : du loisir, de la logistique, des concerts, des congrès professionnels, des salons...

C'est aussi un lieu fortement imperméabilisé au cœur de l'agglomération bordelaise, au sein de la ville constituée. Il prend place face au Lac artificiel de Bordeaux, issu d'une grande opération d'urbanisme des années 1960. Il est également aux portes du Parc des Jalles, avec la ceinture maraîchère et le réseau hydrographique.

Cette « plaque » prend place dans un quartier d'équipements : vélodrome, plaine Colette Besson, Camping, Stade Atlantique Bordeaux Métropole... de projets en développement : La Jallère, centre aqualudique de Bruges... et de projets plus avancés : le Tasta, Ginko, Covivio.

X. Un renouvellement important, participant à la Porte Métropolitain du Lac

Le quartier est aujourd'hui questionné plus largement par les collectivités, et participera à la démarche des Portes Métropolitaines, visant à coordonner les grands sites de projets et à renouveler la fabrique de la ville par des politiques cohérentes et répondant aux enjeux actuels.

Le PEX peut être un démonstrateur de transition dans ses usages, actuels et futurs, dans son énergie ou encore dans sa performance environnementale. Il peut s'engager dans une démarche de désimperméabilisation forte, et répondre aux enjeux de la loi Climat et Résilience en prenant l'intensification d'usages sur site permettant de trouver des secteurs de développement urbain en économisant les secteurs naturels.

C'est un lieu bien desservi, qui participera à la cohérence des projets.

2. Rappel des modalités de l'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre des opérations d'aménagements d'intérêt métropolitain et concertation relative aux dispositions du code de l'urbanisme

Comme indiqué dans la délibération 2025-114 du 04 avril 2025, initiant la concertation, ce projet est soumis à concertation du code de l'urbanisme au titre de l'article L.103-2 4° pour

les projets de renouvellement urbain qui consistent à refaire la ville sur elle-même, mais également potentiellement au titre des voiries au sens de l'article R.103-1 du code de l'urbanisme. Ce projet sera soumis à évaluation environnementale au titre de la rubrique 39 de la nomenclature de l'article R.122-2 du code de l'environnement, et à ce titre la concertation du code de l'urbanisme vaudra concertation au titre du code de l'environnement (L.121-15-1 du code de l'environnement).

3. Objectifs visés par le projet et défini par la délibération 2025-114 du 04 avril 2025

Les principaux objectifs identifiés dans le cadre de la réflexion globale sur l'aménagement du site, sont déclinés ci-après :

- Un Parc des Expositions acteur économique fort à conforter : comprendre le fonctionnement du lieu, prendre connaissance des enjeux économiques et techniques du PEX et permettre son (re)développement ;

La fonction couverte par le PEX et les autres équipements événements-congrès est une fonction assez méconnue du grand public, avec des nombreuses entreprises qui dépendent de l'exploitation de ces équipements, de l'écosystème local du domaine, des retombées économiques du site, ou encore de la véritable utilisation des bâtiments (période de préparation, logistique...).

Le projet vise donc à conforter cette fonction économique et d'identité territoriale avec le redéploiement et l'adaptation des fonctions, de l'immobilier ou de la destination des constructions.

- Un Parc des Expositions avec de nouveaux usages : permettre l'exploitation du PEX, en favorisant une qualité d'accueil et en développant des activités en cohérence

Le cœur du sujet est bien de maintenir Bordeaux Métropole sur la scène nationale événement-congrès / tourisme d'affaire, en assurant la continuité d'exploitation. Cela passe par le renouvellement du Hall 1, qui par sa conception et son état immobilier nécessite un renouvellement complet. Aujourd'hui les usagers des événements recherchent de plus en plus la qualité d'accueil avec des hébergements diversifiés ou encore des activités annexes (découverte du territoire, tourisme, restaurants...).

Ce site, au bord du Lac urbain pourra accueillir ainsi des fonctions complémentaires au PEX mais aussi des activités ouvertes sur la ville. Le projet sera l'occasion de travailler une vision du PEX dans son quartier et au cœur de la métropole.

- Un Parc des Expositions qui participe à la vie publique : ouvrir le site sur la ville, relier et mailer le quartier

Dans un secteur en évolution, le PEX pourra participer au renouvellement général du quartier du Lac, en s'ouvrant aux autres projets, et en diversifiant ses usages. En effet, un projet de renouvellement de La Jallère est en cours à l'Est, la continuité des cheminements en bord de Lac, mais aussi un data-center et un centre aqualudique à Bruges. Le secteur plus largement est dynamique avec les quartiers de Ginko, Covivio à Bordeaux ou le Tasta à Bruges. Ainsi le PEX est une composante centrale du Lac, pouvant activement évoluer pour s'ouvrir.

Le projet doit permettre d'inscrire le PEX dans son quartier, de l'ouvrir et de le qualifier comme un lieu central.

- Un Parc des Expositions performant et démonstrateur : développer un projet de transition environnementale, avec une économie foncière et une démarche énergétique et environnementale forte

Aux portes du Parc des Jalles, au bord du Lac, et avec une Jalle busée en cœur de site, le projet du Parc des Expositions pourra devenir un lieu de transition environnementale, en reconstituant des continuités écologiques, qui prendra part aux démarches de réouverture de

la Jalle ou de valorisation de la Berge déjà amorcée. Le projet sera aussi l'occasion de croiser les réflexions sur l'identité et la symbolique du lieu, aujourd'hui atypique par ses dimensions.

Le renouvellement de l'immobilier sera aussi une occasion de questionner les sources d'énergies utilisées ou encore des capacités du site à participer aux démarches publiques de développement de production d'ENR.

Ainsi, les objectifs du projet de renouvellement du Parc des Expositions et de l'opération cadre permettront de conforter les fonctions essentielles du PEX, de renouveler son immobilier, d'adapter ses fonctions aux nouvelles attentes tout en s'ouvrant au quartier et à la ville environnante, dans un cadre de transition et de réponse aux défis environnementaux forts.

L'ensemble des objectifs d'aménagement cités étaient inscrits directement dans les objectifs visés à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.

Le Parc des Expositions est avant tout un équipement qui s'adresse majoritairement à des professionnels qui sont les premiers dépendant de sa bonne conception, mais pas uniquement, la concertation a donc pris en compte ces spécificités en adaptant son format pour toucher tous les publics.

4. Déroulé de la concertation

La concertation ouverte par Bordeaux Métropole s'est effectuée en collaboration avec les communes de Bordeaux et de Bruges.

Elle a démarré le 28/04/2025 à 9h00 et s'est clôturée le 18/07/2025 à 12h00 conformément aux modalités initiales.

A. Mesures de publicités

Conformément à la délibération 2025-114 du 04 avril 2025, des mesures de publicités ont été mises en œuvre et des mesures complémentaires ont été mises en place :

- Publication dans le journal Sud-Ouest pour l'ouverture et la clôture de la concertation ;
- Publication sur le site internet de la participation Bordeaux Métropole ;
- Publications sur les réseaux sociaux de Bordeaux Métropole ;
- Affiches dans le secteur du Lac (centre nautique, mairie de Bruges, maison municipale du Tasta...),
- Journal de Bordeaux Métropole,
- Mails d'invitations,
- Vidéos,
- ...

Les publications sur les réseaux sociaux ont fait l'objet de relances sur différentes dates et rappels.

B. Evènements de la concertation

La concertation a permis d'organiser plusieurs événements de différentes natures :

- 05 mai : réunion publique de lancement au Palais du l'Atlantique 1 du PEX ;
- 10 mai : rencontre de proximité secteur stade et plaine des sports ;
- 12 mai : atelier professionnel ;
- 12 mai : atelier grand public ;
- 21 mai : micro-trottoir à Cycl'eau ;
- 27 mai : atelier professionnel en ligne ;
- 28 mai : déambulation à la foire-expo ;
- 11 juin : rencontre de proximité secteur Plage du Lac ;
- 18 juin : atelier Bordeaux Event and More (BEAM) et collaborateurs ;
- 18 juin : rencontre de proximité Bruges Tasta (marché...) ;

- 19 juin : atelier professionnel ;
- 19 juin : rencontre de proximité – Planches éphémères ;
- 27 juin : balade à vélo : tour du Lac ;
- 8 juillet : réunion publique.

Ces événements, différents par leurs horaires, dates, lieux ou natures ont permis de mobiliser plus de 460 personnes en cumulé.

Un questionnaire en ligne a été proposé entre la réunion du 05 mai et le 20 juin 2025, permettant à des personnes ne pouvant pas ou ne souhaitant pas se déplacer de répondre à plusieurs questions, aussi bien sur leur expérience sur site, et sur le devenir de celui-ci. Ce questionnaire était adapté en fonction du répondant : acteur professionnel ou grand public.

Une modalité de « cahier acteurs » a également été proposée à destination des professionnels pour exprimer leurs retours d'expérience et leur vision pour un PEX renouvelé.

X. Registres et site de la participation

Comme prévu, des registres ont été ouverts en mairie de Bruges, en mairie de Bordeaux et à Bordeaux Métropole, ainsi qu'une page sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Le dossier de concertation disponible initialement (notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales, plan de situation, plan de périmètre d'étude et la délibération d'ouverture), a été complété au fur et à mesure des supports présentés en réunions et ateliers et des comptes-rendus de ces événements.

Il a été relevé 0 avis sur les registres papiers en mairie de Bruges et en mairie de Bordeaux et 1 avis sur le registre de Bordeaux Métropole. Il est à noter que cet avis ne respectait pas les modalités prévues (déposé hors registre, non mentionné sur le registre, ...). Néanmoins, les sujets abordés dans cet avis recoupent globalement des thématiques abordées par ailleurs, ainsi il est indirectement pris en compte. 13 avis et 10 commentaires ont été relevés sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

5. Clôture de la concertation

La date de clôture de la concertation a été fixée au vendredi 18 juillet à 12h00. Des mesures de publicité ont été mises en œuvre :

- Publication par voie de presse le 27/06/2025 et sur le site internet <http://participation.bordeauxmétropole.fr>,
- Affichage en mairie des communes de Bordeaux et de Bruges, ainsi qu'à l'accueil de Bordeaux Métropole.

6. Bilan de la concertation

Le bilan, annexé à la présente délibération revient plus précisément sur le déroulé de la concertation et les sujets abordés.

La concertation s'est déroulée conformément aux modalités prévues, permettant de mobiliser un public varié (riverains, usagers, visiteurs, congressistes, professionnels de l'événementiel, prestataires, hôteliers, organisateurs d'événements, ...).

Les enquêtes de satisfaction proposées à la fin de chaque événement permettent de confirmer la qualité de la concertation (91% de satisfaits – 102 répondants).

Comme l'indique le bilan, plusieurs thématiques ont émergé de la concertation :

- Le diagnostic des espaces actuels et le hall 1 actuel :
 - o Un lieu qui a du potentiel grâce à son cadre : grands espaces, proximité du lac et des espaces naturels...
 - o Un hall 1 jugé vétuste et peu attractif pour les professionnels...

- o ... mais une vaste capacité d'accueil reconnue,
 - o Une majorité de professionnels reconnaissent la nécessité de le renouveler,
 - o Des habitants expriment un attachement à ce bâtiment et aimeraient surtout que la façade, puisse être conservée ou rappelée/réutilisée
 - o Le Palais 2 l'Atlantique est particulièrement apprécié pour son aspect moderne et fonctionnel,
 - o De manière générale, le confort thermique et la luminosité des bâtiments sont à améliorer,
 - o Les professionnels souhaitent un bâtiment moderne, modulable, fonctionnel et équipé, avec de la lumière naturelle.
- Une nécessaire modernisation du Parc des Expositions :
 - o Une offre d'espaces de convivialité recherchée aussi bien par les professionnels que le grand public,
 - o Un objectif appuyé par la population d'en faire un lieu de destination pour les habitants des environs, un lieu de vie du quotidien,
 - o Un renforcement attendu de l'offre à destination des professionnels,
 - o Une modernisation à effectuer : modularité, durabilité et intégration des outils technologiques,
 - o Des demandes répétées de lieux de restauration.
- Les nouvelles activités et fonctions prioritaires à déployer en connexion avec le quartier :
 - o Une volonté d'ouverture des berges et de valorisation du lac,
 - o Une mixité des usages attendues, pour que les habitants puissent eux aussi profiter du potentiel du site, particulièrement avec des espaces de détente et de loisirs,
 - o Des demandes d'ouverture du site au public en dehors des périodes d'événements,
 - o Les aménagements souhaités en priorité : restauration, loisirs et mobilités douces.
- La renaturation des espaces :
 - o Une demande répétée de mieux intégrer le PEX à son environnement par des aménagements paysagers cohérents et en liaison avec les espaces environnants,
 - o Le lac est perçu comme un élément naturel à protéger et valoriser car il apporte de la fraîcheur,
 - o Plusieurs espaces minéraux repérés comme pouvant être végétalisés,
 - o Une attente sur la protection environnementale,
 - o Les espaces renaturés doivent être bien entretenus.
- Les mobilités :
 - o La desserte par le tramway est considérée comme un atout,
 - o Plusieurs participants pointent des difficultés à accéder au PEX à pied et à vélo et voudraient améliorer les circulations actives,
 - o En revanche, ils apprécient le parking et sa capacité de stationnement suffisante,
 - o Des avis inégaux sur la signalétique, globalement plus claire depuis le tramway qu'à l'intérieur du site,
 - o Quelques idées pour relier le PEX à son environnement fait de lieux isolés (camping, club d'aviron...), notamment des passerelles.

Le bilan annexé revient plus précisément sur les différents thèmes, les moments de concertation, les retours liés au questionnaires... ainsi que sur le questionnaire de satisfaction de la concertation.

Ce bilan sera publié sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole et disponible en mairies des communes de Bordeaux et de Bruges et au siège de Bordeaux Métropole.

7. Suites

La concertation a pu mettre en évidence une attente forte sur le Parc des Expositions, à la fois en tant qu'équipement, que moteur économique, mais aussi comme potentiel lieu de développement sur la métropole.

Les thèmes abordés vont permettre ainsi de poursuivre les études sur ce projet et alimenteront les futurs cahiers des charges et aideront à faire des choix et des priorisations, conformément à l'ambition de la concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6, R. 103-1 à R. 103-3, et L.300-1,

Vu le Code de l'environnement,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5217-2,

Vu la délibération métropolitaine du 27 novembre 2015 n° 2015-745,

VU le bilan de concertation ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le bilan, annexé, de la concertation du code de l'urbanisme, à laquelle le public a participé sur l'élaboration du projet, les orientations et caractéristiques principales du projet d'opération d'aménagement du Parc des Expositions de Bordeaux Métropole, permettant au public de présenter des observations ou propositions, et qu'il a accédé aux informations pertinentes permettant sa participation effective.

DECIDE

Article 1 : de valider le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement du Parc des Expositions de Bordeaux Métropole, dont le bilan figure en annexe,

Article 2 : de poursuivre les études nécessaires à la mise en œuvre du projet de renouvellement du Parc des Expositions de Bordeaux Métropole,

Article 3 : d'afficher la présente délibération pendant un mois en mairies de Bordeaux et de Bruges et au siège de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame FERREIRA, Monsieur N'JIKAM MOULIOM

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,